

Guide juridique et pratique du service des élections

Sous la direction de Luc BAUDE
Formateur en droit public

TOME 1

territorial éditions

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction et indiquons systématiquement les sources des schémas, images, tableaux, etc. repris dans nos classeurs.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter :
nathalie.marion@territorial.fr.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p>
---	---



L'équipe éditoriale

> Sous la direction scientifique de Luc BAUDE

Formateur en droit public, il anime de nombreuses formations auprès des agents relevant des trois fonctions publiques et des élus locaux.

> Les auteurs

Philippe DUPUIS

Consultant au Cridon Nord-Est, il a été le directeur scientifique de ce classeur de sa création à la fin de l'année 2017. Il est également l'auteur du Dossier d'experts *Guide pratique du service des élections* (Territorial Éditions).

Damien DUTRIEUX †

Il a enseigné le droit public à l'université de Lille ainsi qu'à l'Institut d'études politiques et au CNFPT de Lille auprès des territoriaux et des élus locaux. Il était consultant en droit public et en droit de l'urbanisme pour le CRIDON Nord-Est et maître de conférences associé en droit public à l'université de Lille 2, membre du centre « Droits et perspectives du droit ».

Laurent GUISY

Il est responsable du service des affaires civiles de Montrouge (élections, état civil, affaires générales). Formateur au CNFPT dans le domaine électoral (délégation Première couronne Ile-de-France), il est titulaire d'un DEA de sociologie du pouvoir (Paris-VII).

Franck LECLERCQ

Il enseigne le droit public à la Faculté libre de droit de Lille, l'IPAG de Valenciennes, l'université d'Artois.

Il est également intervenant au CNFPT, notamment en droit électoral, et membre de jurys de concours pour les centres de gestion 59, 62 et 80.

Christophe MONDOU

Il est maître de conférences, enseignant le droit public à l'université de Lille. Il publie régulièrement dans différentes revues spécialisées en droit public local.



Sommaire

TOME 1

Partie 1

Les élections politiques

I • Les listes électorales

A - Les électeurs

1. La nationalité
2. L'âge
3. La jouissance des droits civils et politiques

B - Le répertoire électoral unique

1. Mise en œuvre du REU
2. Le contenu du répertoire
3. Les missions du service élections
4. Les missions de l'Insee
5. La protection des données à caractère personnel

C - L'inscription sur la liste électorale

1. Les inscriptions volontaires
2. Les inscriptions d'office des jeunes de 18 ans et des personnes ayant acquis la nationalité française
3. Les conditions pour être inscrit sur la liste électorale
4. Les pièces justificatives à fournir
5. Les formalités d'inscription
6. Les recours en matière d'inscription
7. Les cas particuliers d'inscription (art. L.30)
8. Les incidences de l'inscription sur une autre liste
9. Publicité, communication et archivage de la liste électorale
10. La carte électorale
11. L'inscription des détenus

D - Les listes électorales complémentaires des citoyens de l'Union européenne

1. Les listes électorales complémentaires pour les élections européennes
2. Les listes électorales pour les élections municipales

E - Les situations spécifiques

1. Les listes consulaires
2. Les collectivités d'outre-mer

F - Le cas particulier du Référendum d'initiative partagée

Listes électorales : foire aux questions

II • Les candidats

A - L'éligibilité du candidat : la capacité juridique à acquérir un mandat

1. La candidature aux mandats nationaux
2. La candidature aux mandats locaux

3. La candidature à l'élection des représentants au Parlement européen
4. Le contrôle du refus d'enregistrement de la candidature
5. La possible prononciation d'une inéligibilité d'office en cas de commission d'une manœuvre électorale
6. Le sort de l'éligibilité d'une liste suite au décès du candidat tête de liste pendant l'entre-deux-tours

B - L'incapacité juridique à exercer, à conserver un mandat : les incompatibilités

1. Les incompatibilités « générales »
2. Les incompatibilités complémentaires propres à chaque élection

III • Le financement de la communication électorale

Présentation générale

A - La gestion des finances de la campagne du candidat : le mandataire financier et/ou l'association de financement électoral

1. Une obligation relative de déclaration par le candidat d'un mandataire financier ou d'une association de financement électoral
2. Les attributions du mandataire financier/de l'association de financement électoral
3. La cessation d'activité du mandataire financier/de l'association de financement électoral

B - L'établissement, la composition et le dépôt du compte de campagne

1. L'établissement d'un compte de campagne
2. Les éléments constituant le compte de campagne : les différentes catégories de recettes

IV • La communication institutionnelle en période (pré)électorale

A - Propos préliminaire : le droit d'expression de l'opposition dans les assemblées délibérantes locales

1. Un droit défini au Code général des collectivités territoriales
2. Le droit d'expression en période électorale

B - L'article L.52-1, alinéa 2 du Code électoral

1. Les critères géographique, temporel et matériel de cette interdiction
2. La notion de campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité

C - La communication institutionnelle et l'article L.52-8 du Code électoral

1. L'étendue de l'interdiction
2. Les personnes morales concernées
3. La notion de don ou d'avantage
4. Les conséquences de la participation d'une personne morale de droit public au financement de la campagne électorale

D - Illustrations

1. La presse diffusée par les collectivités territoriales
2. La mise à disposition de locaux

V • La campagne officielle

A - Généralités

B - Les formes de la campagne officielle

1. Les réunions électorales
2. Les professions de foi des candidats
3. L'affichage officiel
4. Les bulletins de vote

C - Le rôle de la commission de propagande

1. Le cadre général
2. Les adaptations de ce principe aux particularismes des élections concernées

V bis • L'encadrement de la communication électorale du candidat

A - Les « web-campagnes » : la propagande électorale en ligne

1. *Création et gestion*
2. *Une utilisation encadrée*
3. *L'encadrement de l'usage des réseaux sociaux*

B - La presse – Les périodiques

1. *L'encadrement des relations entre les organes de la presse privée et le candidat*
2. *L'encadrement de l'utilisation des périodiques des collectivités par les candidats*

C - L'affichage : outil traditionnel de propagande électorale

1. *Le cadre prescriptif*
2. *Illustrations jurisprudentielles*
3. *Les sanctions encourues*
4. *Les cadres prescriptifs complémentaires*

TOME 2

VI • L'organisation de l'élection

A - Le bureau de vote, lieu de vote

1. *L'institution des bureaux*
2. *L'aménagement des bureaux : les équipements requis*
3. *Conseils pratiques*
4. *Mobiliser les services qui interviennent dans la préparation du scrutin (J - 75)*
5. *Un point particulier sur certaines autres tâches de préparation du scrutin (J - 30)*

B - Le bureau de vote comme organe chargé de recueillir les suffrages

1. *Les règles gouvernant la constitution des bureaux de vote*
2. *Les difficultés inhérentes à la constitution des bureaux de vote*
3. *Conseils pratiques et modèles*
4. *Les attributions du bureau de vote*

C - Les délégués

1. *La désignation des délégués*
2. *Les attributions des délégués*

D - La commission de contrôle des opérations de vote

1. *La composition*
2. *Les missions*

VII • Le déroulement du scrutin

A - Le vote des présents

1. *Les machines à voter*
2. *Les formalités préalables au vote*
3. *Le vote*
4. *Le vote des détenus*

B - Le vote par procuration

1. *Le mandant, le mandataire et les procurations*
2. *Date de demande et durée de validité d'une procuration*
3. *Modalités d'établissement des demandes de procuration*
4. *La procédure ou les formalités pratiques du vote par procuration*
5. *Annulation et résiliation des procurations*
6. *Les autorités habilitées à établir la procuration*

7. Lieux de recueil des demandes
8. Transmission des procurations au maire
9. Répertoire électoral unique et procurations
10. Le registre des procurations et la commune
11. Conservation et consultation des procurations
12. Faux en écritures publiques et procuration

C - Le vote par correspondance

1. Le débat actuel sur la question du vote par correspondance
2. Le refus du vote par correspondance
3. Les Français de l'étranger
4. Les détenus
5. La Cnil, vote par correspondance et vote par Internet

VIII • Le dépouillement et les résultats

A - Les opérations de dépouillement

1. Les opérations consécutives à la clôture du scrutin
2. La validité des bulletins de vote

B - L'établissement du procès-verbal

1. Le procès-verbal des bureaux de vote
2. Le procès-verbal du bureau centralisateur
3. Conseils pratiques : la centralisation des résultats (le soir du scrutin)

C - La proclamation des résultats

1. Les résultats du bureau de vote
2. Les résultats du bureau centralisateur
3. Les résultats de l'élection

IX liminaire • L'élection des membres des assemblées délibérantes des collectivités locales

Préambule

A - Les élections des conseillers municipaux

- Avertissements*
1. Présentation générale
 2. Les modalités de scrutin applicables dans toutes les communes de plus ou moins de 1 000 habitants
 3. Désignation des conseillers communautaires
 4. Les règles spécifiques pour les communes nouvelles
 5. La loi du 11 août 2025 visant à réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille (JORF n° 186 du 12 août 2025)
 6. Constitution de la liste des candidats : présentation synthétique
 7. Démarches, formalités et conditions pour être candidat

IX • L'élection des exécutifs locaux dans les assemblées délibérantes des collectivités locales

Préambule

A - L'élection du maire et des adjoints

1. La date de l'élection
2. La convocation des membres du conseil municipal
3. Scrutin et procédure
4. Élections des adjoints
5. Durée du mandat et conséquences

6. Incompatibilités à l'exercice d'un mandat de maire et d'adjoint
7. Contentieux des élections

B - Les élections dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

1. Règles communes à l'élection du président et des membres du bureau
2. Élection du bureau

C - L'élection du président du conseil départemental, des vice-présidents et de la commission permanente

1. Élection du président du conseil départemental
2. Démission
3. Élection de la commission permanente
4. Contestation des scrutins

D - L'élection du président du conseil régional, des vice-présidents et de la commission permanente

1. Élection du président
2. Élection de la commission permanente et des vice-présidents
3. Démission du président, des vice-présidents ou de membres de la commission permanente
4. Les recours contre les élections et les délais de recours
5. Litiges relatifs à la désignation du président et des membres du bureau des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER)

IX bis • L'élection des membres des organes infracommunaux

Introduction

A - Les commissions municipales

1. Les missions et l'organisation des commissions municipales
2. L'élection - la désignation - des membres de la commission
3. Les principes du contentieux électoral applicables
4. Focus sur la commission de délégation de service public, la commission d'appel d'offres et le jury de concours

B - Les comités consultatifs

1. La commission communale des impôts directs
2. La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
3. La commission consultative des services publics locaux
4. Les conseils de quartier
5. Le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance
6. Le comité de la caisse des écoles
7. Le conseil municipal de jeunes et le conseil des personnes âgées
8. Le conseil consultatif des résidents étrangers

C - Les organismes extérieurs

1. Les syndicats de communes
2. Les syndicats mixtes

X • Le contentieux électoral

A - Remarques préliminaires

1. Les juges électoraux
2. Les caractéristiques du recours électoral

B - Les recours en matière d'inscription, mission, organisation et fonctionnement de la commission de contrôle - Recours contentieux, devant le juge judiciaire

1. La commission de contrôle
2. Le contentieux pénal
3. Le contentieux des listes électorales dévolu au juge administratif

C - Le contentieux des actes préparatoires à l'élection

1. *Le contentieux des actes préparatoires régis par des textes*
2. *Le contentieux des actes préparatoires régi par la jurisprudence*

D - Le contentieux de l'élection

1. *Les règles de procédure*
2. *Les voies de rétractation*
3. *Les pouvoirs du juge*

E - Finances

F - Le contentieux répressif

1. *Les infractions relatives à la liste électorale*
2. *Les infractions relatives aux opérations préalables au scrutin*
3. *Infractions à l'occasion du scrutin*

XI • La démocratie locale : les consultations des électeurs et référendums locaux

A - Le référendum local

1. *L'organisation du référendum local*
2. *L'information des électeurs, la campagne électorale et les opérations de vote*

B - Les consultations locales

1. *Les acteurs de la procédure de consultation des électeurs des collectivités territoriales*
2. *Les modalités d'organisation de la consultation*

C - Le droit de pétition, le droit d'interpellation

1. *Un droit de pétition constitutionnellement reconnu*
2. *Un droit de consultation et d'interpellation limité relevant de la compétence du conseil municipal*
3. *Vers la reconnaissance d'une compétence en faveur de l'exécutif territorial pour instituer des organes consultatifs ?*

Partie 2

Les élections non politiques

Pour tenir compte de l'ordonnance n° 2016-388 du 31 mars 2016 remplaçant l'élection des conseillers prud'homaux par une nomination, la partie 2 est supprimée.

